

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal BRIAND, Maire.

Présents : BRIAND Pascal, HUET Sandrine, LOUSTAU Robert, FLAUX Danielle, MULLIEZ Hubert, THEBAULT Christèle, HARENT Cynthia, SALAUN Erik, BIARD Jérôme, DRU Sabrina, LAMARCHE Eric, PITOIS Lise, LENDORMY Jean-Marie, HAMEREL Christian, DIORE Cindy.

Absents excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Robert LOUSTAU

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15

Quorum : 08

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Convocation en date du 23 avril 2026. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 28 avril 2026.

Ordre du jour

1. CFU année 2025 - Affectation des résultats
 - o Budget principal commune 2025
 - o Budget annexe lotissement communal Les Vignes 2025
 - o Budget annexe forêt communale 2025
2. Tarifs communaux 2026
3. Taux d'imposition taxes locales 2026
4. Budget primitif Commune 2026
5. Budget primitif Lotissement communal Les Vignes 2026
6. Budget primitif Forêt communale 2026
7. Subventions des associations
8. CCID : établissement de la proposition de liste de commissaires
9. Demande de subvention au titre de la DETR pour la venelle
10. Compte-rendu des décisions du Maire
11. Informations diverses

28042026-02 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - COMMUNE

Suivant l'avis favorable de la présentation du Compte Financier unique 2025 pour la commune lors de la Commission C1 du 14 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Compte financier Unique par Madame Sandrine HUET Maire-Adjointe, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote,

ARTICLE 1 : Le Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024				285 202,00 €		285 202,00 €
Opération de l'exercice 2025	838 551,17 €	1 001 341,99 €	522 940,60 €	496 265,13 €	1 361 491,77 €	1 497 607,12 €
Résultat de l'année 2025		162 790,82 €	26 675,47 €			136 115,35 €
Résultat de clôture 2025				258 526,53 €		258 526,53 €
Restes à réaliser			380 733,91 €	175 784,92 €	204 948,99 €	
TOTAUX cumulés		162 790,82 €		53 577,54 €		216 368,36 €

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 380 733.91€

ARTICLE 3 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Tronchet (feuille des signatures en annexe à la présente délibération)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-03 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 28 AVRIL 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Monsieur le Maire se retire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., la présidence est assurée par Madame Sandrine HUET, maire-adjointe.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	838 551,17 €	522 940,60 €
Recettes	1 001 341,99 €	496 265,13 €
Reports de l'exercice N-1		285 202,00 €
Résultat N	162 790,82 €	258 526,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	421 317,35 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	162 790,82 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	
Résultat reporté en investissement (001)	258 526,53 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-04 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - LOTISSEMENT DES VIGNES

Suivant l'avis favorable de la présentation du Compte Financier unique 2025 pour le Lotissement des Vignes lors de la Commission C1 du 14 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Compte financier Unique par Madame Sandrine HUET Maire-Adjointe, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote,

ARTICLE 1 : Le Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer ainsi :

LOTISSEMENT DES VIGNES						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		42 653,60 €		148 048,00 €		190 701,60 €
Opération de l'exercice 2025	39 595,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 595,45 €	0,00 €
Résultat de l'année 2025		3 058,15 €		0,00 €		
Résultat de clôture 2025				148 048,00 €		
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés		3 058,15 €		148 048,00 €		151 106,15 €

ARTICLE 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement des Vignes (feuille des signatures en annexe à la présente délibération)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-05 -COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET LOTISSEMENT DES VIGNES - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 28 AVRIL 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Monsieur le Maire se retire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., la présidence est assurée par Madame Sandrine HUET, maire-adjointe.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	39 595,45 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice N-1	42 653,60 €	148 048,00 €
Résultat N	3 058,15 €	148 048,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	151 106,15 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 058,15 €
Résultat reporté en investissement (001)	148 048,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-06 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - FORET COMMUNALE

Suivant l'avis favorable de la présentation du Compte Financier unique 2025 pour la Forêt Communale lors de la Commission C1 du 14 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Compte financier Unique par Madame Sandrine HUET Maire-Adjointe, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote,

ARTICLE 1 : Le Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer ainsi :

FORET COMMUNALE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024	1 276,61 €		7 472,52 €		8 749,13 €	
Opération de l'exercice 2025	191,30 €	659,86 €	0,00 €	0,00 €	191,30 €	659,86 €
Résultat de l'année 2025	808,50 €			0,00 €		
Résultat de clôture 2025			7 472,52 €			
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés	808,50 €		7 472,52 €		8 281,02 €	

ARTICLE 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement des Vignes (feuille des signatures en annexe à la présente délibération)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-07 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET FORET COMMUNALE - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 28 AVRIL 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Monsieur le Maire se retire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., la présidence est assurée par Madame Sandrine HUET, maire-adjointe.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	191,30 €	0,00 €
Recettes	659,86 €	0,00 €
Reports de l'exercice N-1	1 276,61 €	- 7 472,52 €
Résultat N	- 808,05 €	- 7 472,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	- 8 280,57 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 808,05 €
Résultat reporté en investissement (001)	- 7 472,52 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-08 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - CCAS

Suivant l'avis favorable de la présentation du Compte Financier unique 2025 pour le CCAS lors de la Commission C1 du 14 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le Compte financier Unique par Madame Sandrine HUET Maire-Adjointe, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote,

ARTICLE 1 : Le Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer ainsi :

CCAS						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		4 002,47 €				4 002,47 €
Opération de l'exercice 2025	1 255,00 €				1 255,00 €	
Résultat de l'année 2025		2 747,47 €				2 747,47 €
Résultat de clôture 2025						
Restes à réaliser						
TOTAUX cumulés		2 747,47 €	0,00 €	0,00 €		2 747,47 €

ARTICLE 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Lotissement des Vignes (feuille des signatures en annexe à la présente délibération)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-09 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET CCAS - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 28 AVRIL 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Monsieur le Maire se retire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., la présidence est assurée par Madame Sandrine HUET, maire-adjointe.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 255,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice N-1	4 002,27 €	
Résultat N	2 747,27 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote. Le résultat du vote est le suivant :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025	2 747,27 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 747,27 €
Résultat reporté en investissement (001)	

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

28042026-10 - TARIFS COMMUNAUX

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 14 avril 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote les tarifs tels qu'annexés ci-dessous applicables à compter du 1er avril 2026,

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

TARIFS : LOCATION DE LA COMMUNE**LOCATION SALLE DES FETES**

PARTICULIERS						
	HABITANTS DE LA COMMUNE 2026			HABITANTS HORS COMMUNE 2026		
	1 jour	2 jours	CAUTION	1 jour	2 jours	CAUTION
SALLE DES FETES	260 €	410 €	850 €	350 €	580 €	1 060 €
CLE A 9H LE VENDREDI	40 €			50 €		
CUISINE	117 €	143 €	332 €	143 €	260 €	434 €
OPTION LOGES	36 €			57 €		
PRISE TRAITEUR	27 €			27 €		
MENAGE PENALITE	350 €			350 €		

VIN D'HONNEUR ACCUEIL (uniquement en semaine)	116 €		290 €	
NUIT DE LA ST-SYLVESTRE (avec cuisine)	810 €		1 385 €	
	1 er MAI AU 30 SEPT		1 er OCTOBRE AU 30 AVRIL	
CHARGES FLUIDES (électricité-eau-gaz)	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
	21 €	36 €	36 €	72 €
JETON	Le jeton de chauffage d'une heure	9 €	10 € Caution incluse dans la caution globale	
DETERIORATION - REPARATION	La remise en l'état sera facturée au locataire			
ACTIVITES EXTERIEURES SANS LA CUISINE (hors association, activités professionnelles, festives)	17 € DE L'HEURE MAX 3 H FACTURE PAYABLE AU MOIS (pour les jeudis proposer annexe-mairie)			
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
	SALLE		CUISINE	
	1 jour	CAUTION	1 jour	CAUTION
QUEL QUE SOIT LA MANIFESTATION AVEC REPAS = 1 GRATUITE PAR AN DE NOVEMBRE A MARS + PARTICIPATION FRAIS ELECTRICITE ET EAU 60 €				
DE NOVEMBRE A MARS	173 €	882 €	88 €	332 €
D'AVRIL A OCTOBRE	260 €	867 €	117 €	332 €
FRAIS ANNEXE (ménage, réparation éventuelle)	TARIFS GENERAUX			
CONCOURS DES ASSOCIATIONS (belote)	88 €			
UTILISATION HEBDOMADAIRE	9 € PRIX DU JETON			

LOCATION SALLE ANNEXE (40 PERS MAX) UNIQUEMENT AUX HABITANTS ET AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE					
	HABITANTS DE LA COMMUNE 2025				ASSOCIATION
	1 jour	2 jours	1 jour		
SALLE	89 €	192 €	89 €		
CAUTION	220 €				220 €
CHARGES (électricité, eau ...)	1 ^{er} MAI AU 30 SEPTEMBRE		1 ^{er} OCTOBRE AU 30 AVRIL		1 ^{er} MAI AU 30 SEPTEMBRE
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	11 €
	11 €	21 €	21 €	39 €	
VIN D'HONNEUR (2H)	35 €/jour				---
ACTIVITES EXTERIEURES SANS LA CUISINE (hors association, activités professionnelles, festives)	17 € DE L'HEURE MAX 3 H FACTURE PAYABLE AU MOIS				---
LOCATION DE TABLE	2,35 €/jour				---
LOCATION DE CHAISE	1,25 €/jour				---

TARIFS FUNERAIRES

Cimetière				
CONCESSION	1 EMPLACEMENT		2 EMPLACEMENTS	
	15 ANS	30 ANS	15 ANS	30 ANS
	92 €	158 €	184 €	316 €
COLUMBARIUM 1 CASE	15 ANS	30 ANS		
	561 €	969 €		
CAVURNES	15 ANS	30 ANS		
	92 €	158 €		

TARIFS DIVERS

Voirie - Domaine		
	TARIF	FORFAIT DEPLACEMENT PAR INTERVENTION
REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE : LE M2 (tout venant, enrobés et mise en œuvre)	112 €	133 €
REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE : LE M2 (enrobés et mise en œuvre)	56 €	133 €
BALAYEUSE – INTERVENTION POUR NETTOYAGE DE LA VOIE (problème de sécurité)	76 €/H	133 €
	TARIF	
CIRQUES ET MANEGES PAR JOUR	34 €	

DROIT DE PLACE	
MARCHANDS AMBULANTS REGULIERS (camions pizzas...) payable au trimestre, tout trimestre commencé est dû	179 €/an
MARCHANDS AMBULANTS OCCASIONNELS	16 € l'utilisation

DROIT DE PLACE SOUS LA HALLE	
MARCHANDS AMBULANTS REGULIERS (pizzas...) payable au trimestre, tout trimestre commencé est dû	245 €/an
MARCHANDS AMBULANTS OCCASIONNELS	19 € l'utilisation
BORNE ELECTRICITE / JOUR	13 €
BORNE EAU / JOUR	13 €

ADMINISTRATIF	
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC FORMAT A4 FACTUREE PAR TITRE DE RECETTE A COMPTER DE 3 UNITES (réglementé)	0,20 €

BOIS	
LE STERE DE BOIS (quel que soit l'essence)	37 €

ESPACES EXTÉRIEURS	
(Pour les personnes extérieures à la commune ou dans le cadre d'une activité commerciale)	
	1 jour
PONTON ETANG DES LAURIERS	55 €
CLOITRE	110 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-11 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2026, les taux d'imposition des taxes directes locales ne sont pas modifiés,

Reconduit, les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 49.20 %
- taxe d'habitation (TH) : 12.79 %
- majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 60 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 28042026-02 du Conseil Municipal de ce jour portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Commune,

Vu la délibération n° 28042026-03 du Conseil Municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat 2025,

Le budget primitif Commune pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	905 200,00 €	905 200,00 €
Investissement	634 245,54 €	634 245,54 €
TOTAL	1 539 445,54 €	1 539 445,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- De voter par chapitre au niveau des dépenses de fonctionnement et par opération individualisées pour la section d'investissement ;
- De Charger le Maire ou son délégué de la mise en œuvre des opérations votées et à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-13 VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES 2026

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 28042026-04 du Conseil Municipal de ce jour portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement des Vignes,

Vu la délibération n° 28042026-05 du Conseil Municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat 2025,

Le budget primitif Lotissement des Vignes pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 600,00 €	9 600,00 €
Investissement	148 048,00 €	148 048,00 €
TOTAL	157 648,00 €	157 648,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- De voter par chapitre au niveau des dépenses de fonctionnement et par opération individualisées pour la section d'investissement ;
- De Charger le Maire ou son délégué de la mise en œuvre des opérations votées et à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-14 VOTE DU BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE 2026

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 28042026-06 du Conseil Municipal de ce jour portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Forêt Communale,

Vu la délibération n° 28042026-07 du Conseil Municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat 2025,

Le budget primitif Forêt Communale pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €
Investissement	9 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL	29 000,00 €	29 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- De voter par chapitre au niveau des dépenses de fonctionnement et par opération individualisées pour la section d'investissement ;
- De Charger le Maire ou son délégué de la mise en œuvre des opérations votées et à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-15 VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CCAS 2026

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 28042026-08 du Conseil Municipal de ce jour portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS,

Vu la délibération n° 28042026-09 du Conseil Municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat 2025,

Le budget primitif CCAS pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 747,47 €	7 747,47 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	7 747,47 €	7 747,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- De voter par chapitre au niveau des dépenses de fonctionnement et par opération individualisées pour la section d'investissement ;
- De Charger le Maire ou son délégué de la mise en œuvre des opérations votées et à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026 - 16 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE 2026

Suivant l'avis favorable de la commission des finances du 14 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

Vu la délibération n° 28042026-12 du Conseil Municipal de ce jour portant approbation du budget primitif principal 2026 du budget Commune,

Article 1 : ATTRIBUE les subventions aux associations communales suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2026
ACCA	400.00€
APE BOUGEONS ENSEMBLE	1 000.00€
Multi activités	300.00€
Gym	600.00€
Gros mollets	250.00€
Pêcheurs	500.00€
Marche	350.00€
UNC	750.00€
Comité des fêtes	300.00€

Golf	200.00€
Art et Culture	150.00€
LTM	100.00€
TOTAL	4 900.00€

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget communal 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-17- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : ETABLISSEMENT DE LA PROPOSITION DE LISTE DE COMMISSAIRES

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Titulaires		Suppléants	
ALY-ADAM	Marie-France	BOURSIER	Catherine
JAMET	Christèle	DELALANDE	Christophe
HUET	Sandrine	MICHAUD	Stéphanie
MULLIEZ	Hubert	THOMAS - BRIAND	Béatrice
THEBAULT	Erwan	HARENT	Cynthia
LENDORMY	Jean Marie	PRUVOST	Sendy
MICHAUD	Frédéric	LEBEAUPIN	Elodie
DRU	Sabrina	MALLARD	Angélique
SALAUN	Erik	GUILLOTTEL	Henri
MENORET	Sophie	DELAUNAY	Mathis
BRIAND	Isabelle	GAUTIER	Denis
BIARD	Jérôme	DECEMME	Judy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 permet de financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR, dont les communes de moins de 2000 habitants.

Le projet porte sur la création d'une venelle piétonne sécurisée reliant la route départementale à la salle des fêtes, équipement communal jouxtant l'école. Cet aménagement vise à sécuriser l'accès à l'école, notamment pour les élèves et leurs accompagnants, dans un secteur actuellement exposé aux circulations routières.

L'opération comprend des travaux de voirie avec l'aménagement d'un cheminement piéton conforme aux normes d'accessibilité, la mise en place d'un dispositif de gestion des eaux pluviales afin d'assurer la pérennité des ouvrages et la sécurité des usagers, ainsi que l'installation d'un éclairage public adapté, garantissant la visibilité et la sécurité des déplacements, y compris en période de faible luminosité.

Ce projet contribue directement à l'amélioration des abords du bâtiment scolaire, à la sécurisation des cheminements doux, et à la qualité du cadre de vie, en cohérence avec les objectifs de la DETR visant le soutien aux équipements structurants des communes et la sécurisation des accès aux établissements scolaires.

Dans ce cadre, le conseil municipal sollicite une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 31 730 euros.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Description des postes	Montant H.T.	Financier	Montant H.T.	%
Foncier	5 000 €	DETR	31 730 €	40
Travaux	74 326 €	Commune autofinancement	47 596 €	60
TOTAL	79 326 €	TOTAL	79 326 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée. Le résultat du vote est le suivant :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'opération susvisée pour un montant prévisionnel H.T. de 79 326euros,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR de 31 730 euros,
- Adopte le plan de financement ci-dessus,
- Certifie que les travaux ne sont pas commencés,
- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

28042026-19-COMPTES RENDUS DES DECISIONS DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 et du 31 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

-Déclaration d'intention d'aliéner : Décisions de non-préemption

date de la demande	Section / N°	Adresse	Descriptif	Date de décision
08/12/2025	G 82 - 545	17 rue du Baillage	Propriété bâtie	30/12/2025
11/12/2025	B 154 – 155 – 802	Ruelle de la Joubardière	Propriété bâtie	30/12/2025
18/02/2026	E 470	22 rue de la Croix Saint Benoit	Propriété bâtie	23/02/2026
13/03/2026	B 235	8 ruelle des Minières	Propriété bâtie	14/06/2026
02/04/2026	B 912	49 le Domaine du Golf	Propriété bâtie	02/04/2026
02/04/2026	D 286	La Villejoie	Propriété non bâtie	02/04/2026

-Décisions du Maire

- 2026-01 - Avenant n° 01 - Assurance véhicules à moteur (VAM) n° C2025-4978 - Nissan FX-256-KS
 - 2026-02 - Décision de sollicitation de subvention - Amendes de police - Dotation 2025 - Programme 2026
 - 2026-03 - *Annulée*
 - 2026-04 - Délégation de signature à la Directrice du service commun Droit des Sols de Saint-Malo Agglomération et à son Directeur adjoint
 - 2026-05 - Avenant n° 2 - Assurance véhicules à moteur (VAM) n° C2025-4978 - Résiliation MITSUBISHI
- Le conseil municipal prend acte de cette information.

Pour extrait conforme,

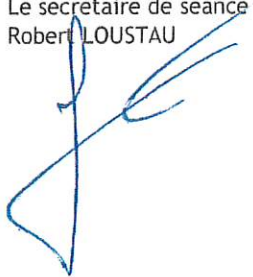
INFORMATIONS DIVERSES

Aucune question n'ayant été soulevée au titre des questions diverses, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine séance se tiendra le 5 juin 2026, et sera consacrée à la désignation des délégués sénatoriaux.

Par ailleurs, concernant l'épicerie communale, il est précisé que Madame Carpentier a quitté les locaux le 10 avril 2026. Un état des lieux de sortie a été réalisé par un commissaire de justice. Le conseil est dans l'attente du rapport correspondant.

Enfin, un appel à candidature a été lancé récemment pour la création d'un fonds de commerce d'épicerie avec dépôt de pain. Les dossiers de candidature sont centralisés par Monsieur Mulliez Hubert. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 juin 2026.

Le secrétaire de séance
Robert LOUSTAU



Le Maire
Pascal BRIAND



